

pellier ; si l'on veut , prendre le parti de son Allié ; & épouser sa querelle , ou bien , au pied de la lettre , s'allier pour faire la guerre. Mais n'est-ce pas plutôt s'ériger en arbitre souverain , & se servir des forces que l'on a en main , pour faire la loi aux autres ?

Il faut passer sous silence beaucoup de preuves également pressantes & décisives qu'on pourroit alléguer , pour ne pas s'arrêter trop long-tems à établir une question , qui se trouve déjà amplement constatée par l'équité & par l'expérience , & dont tout le monde impartial est convaincu.

Pour en revenir donc à l'affaire principale , il faut remarquer avant tout , que les engagements que la Reine d'Hongrie & le Roi de Pologne avoient contractés ensemble , ne tendoient qu'à la défense de leurs Etats de part & d'autre , & n'étoient pas destinés à offenser la Cour de Berlin , ni aucun autre Prince voisin que ce soit , mais uniquement contre celui qui troubleroit le repos , qui enfreindroit les Traités , & qui agiroit hostilement contre les Etats de quelqu'une des Parties contractantes ; & qu'ils ont été pris dans le tems qu'humainement parlant , personne ne pouvoit soupçonner , que S. M. le Roi de Prusse , dont la Reine d'Hongrie venoit d'acheter si chèrement l'amitié , en lui accordant de très-grands avantages par le Traité solennel qu'elle avoit conclu avec lui à *Breslau* , voudroit envahir de nouveau le Royaume de Bohême & la Moravie. On se tenoit même si fortement persuadé du contraire en Saxe , que personne ne s'y étoit douté le moins du monde du passage d'une Armée , lorsque le Roi de Prusse conduisit la sienne en personne à travers cet Electorat en Bohême.

Le